

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les Ordonnances des 6 juin 1858 et 4 juin 1898 sur les travaux publics, 14 août 1888 sur les générateurs et conducteurs électriques, 18 mars et 1^{er} décembre 1891 sur les téléphones,

Notre Conseil d'Etat entendu;

En vue d'assurer le fonctionnement régulier, dans la Principauté, des services téléphoniques et télégraphiques,

Avons ordonné et ordonnons :

ARTICLE PREMIER

Les fils conducteurs d'électricité peuvent être placés, selon les exigences topographiques et le souci de la libre circulation, soit sur des poteaux, soit sur des supports placés à l'extérieur des murs ou bâtiments donnant sur des voies publiques ou privées, ou sur les toitures. Les fils peuvent, au besoin, être établis sur des supports ou dans des conduits placés sur ou sous le sol des propriétés non bâties, le tout à la condition qu'on puisse accéder aux supports par l'extérieur.

ART. 2

L'appui de ces consoles, supports et conduits n'entraîne aucune dépossession, et ne constitue qu'une des servitudes d'utilité publique prévue par les articles 536 et 537 du Code civil. Cette servitude ne fait pas obstacle au droit du propriétaire de démolir, réparer ou surélever et de clore les terrains ouverts, sous la seule condition de prévenir Notre Gouverneur Général par lettre chargée un mois avant l'exécution des travaux.

Les actions réelles ne pourront arrêter les effets de la servitude ci-dessus, le droit des propriétaires étant sauvegardé par les dispositions de l'article suivant.

ART. 3

Dans le cas où une indemnité serait réclamée en compensation d'un préjudice, le montant en serait, autant que possible, réglé à l'amiable à la diligence de l'intéressé. A défaut d'arrangement amiable, l'intéressé aurait à se pourvoir devant le tribunal supérieur. Toutefois, ces actions cesseraient d'être recevables lorsque trois mois se seraient écoulés depuis l'exécution des travaux qui les motiveraient.

ART. 4

Dans le cas où l'établissement des conducteurs électriques entraînerait une dépossession complète des propriétés privées, il serait procédé à l'expropriation conformément à l'Ordonnance du 22 mai 1858.

ART. 5

Lorsque l'étude des projets d'établissement de lignes télégraphiques ou téléphoniques rendra nécessaire l'introduction des agents de l'Administration dans les propriétés privées, cette introduction devra, au préalable, être autorisée par un arrêté de Notre Gouverneur Général, notifié à l'avance aux propriétaires, locataires, régisseurs ou gardiens des immeubles intéressés.

ART. 6

Avant l'exécution des travaux prévus à l'article premier ci-dessus, autres que ceux d'entretien, un plan indiquant le tracé des lignes à établir et les propriétés où des supports ou conduits doivent être placés sera déposé à la mairie, pendant cinq jours, à dater de la notification aux parties intimées, d'en prendre communication et d'y présenter, s'il y a lieu, leurs observations.

Le Maire consignera dans un procès-verbal la date de l'ouverture et de la clôture de l'enquête, ainsi que les observations présentées et son avis personnel, puis transmettra le tout à Notre Gouverneur Général.

ART. 7

Sur le vu du procès-verbal et le rapport du service compétent, un arrêté de Notre Gouverneur Général déterminera les travaux à effectuer.

Cet arrêté sera notifié individuellement aux intéressés comme il a été dit à l'art. 5, et, cinq jours après cette notification, les travaux pourront commencer.

Dans le cas où ces travaux n'auraient pas été entrepris quinze jours après la notification, ils ne devraient commencer qu'après un nouvel avertissement.

ART. 8

Le rétablissement d'une ligne ou portion de ligne fortuitement désorganisés pourrait être autorisé d'urgence par arrêté de notre Gouverneur Général sans formalités préalables.

ART. 9

Les lignes télégraphiques et téléphoniques existantes sont maintenues.

ART. 10

Toute résistance aux opérations des agents des services télégraphiques ou téléphoniques non accompagnée des circonstances prévues à l'art. 229 du Code pénal, sera punie des peines édictées par l'art. 480 du même Code.

ART. 11

Les dispositions contraires à celles de la présente Ordonnance sont abrogées.

ART. 12

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le sept juin dix-neuf cent deux.

Par le Prince :

ALBERT.

Le Secrétaire d'Etat,

ED. DE LATTRE.

Par Ordonnance du 10 juin 1902, M. Waldeck-Rousseau, ancien président du Conseil des Ministres de la République Française, a été nommé Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance du 9 du même mois, la Médaille d'Honneur de 2^e classe a été accordée à M. Evaristo Gutierrez y Muñoz, Inspecteur de la Police de Sûreté Espagnole.

Par Ordonnance du 11 du même mois, a été autorisée l'acceptation par l'Evêché de Monaco et par les paroisses de Saint-Charles et de Sainte-Dévote, des ornements ecclésiastiques provenant de la succession de M^{er} Theuret, qui ont fait l'objet de l'acte passé le 29 mars 1902 en l'étude de M^e Valentin, notaire.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

Le public est informé que les établissements financiers de la Principauté, se conformant à la mesure qui tend à se généraliser dans les principales villes de France, ont décidé de fermer leurs bureaux tous les samedis, à partir de trois heures de l'après-midi, et ce jusqu'au 30 septembre prochain.

Nous apprenons avec plaisir que M. Noble, attaché au consulat de France à Monaco, vient d'être nommé Secrétaire-Archiviste au même Consulat.

Dans les assemblées générales des 8 et 15 juin 1902, la Société des Régates a procédé à l'élection des douze membres du Comité et des trois censeurs pour les exercices 1902-1903 et 1903-1904.

Ont été élus :

MM. Joseph Strafforelly, Louis Néri, Jean Baral, Achille Rouderon, François Médecin, Joseph Bœuf, Michel Gastaud, Gaston Rebours, Jacques Brigliano, Eugène Marquet, Frantz Bulgheroni.

Censeurs pour l'exercice 1902-1903 : MM. Jean Sangeorge, Félix Gindre, Daniel Muris.

Dimanche matin est arrivé dans le port de Monaco, le bateau à vapeur *Ranania*, venant de Gênes et portant 98 excursionnistes italiens.

Les passagers ont débarqué par la passerelle de l'usine à gaz, puis se sont répandus dans la Principauté qu'ils ont visitée en détail.

A 11 heures du soir, le *Ranania* quittait la rade, ramenant les excursionnistes qui se sont montrés enchantés de leur court séjour à Monaco.

Une grande fête populaire sera donnée le dimanche 20 juillet prochain par la Société musicale *l'Accord Parfait*, avec le bienveillant concours de la Société des Bains de Mer.

Cette fête aura lieu sur la place Sainte-Barbe à Monaco, et nos diverses Sociétés musicales et autres lui prêteront leur appoint et ne manqueront pas d'en rehausser l'éclat.

Nous publierons ultérieurement de plus amples détails sur cette festivité qui promet d'être très brillante et dont le programme comprendra notamment une tombola composée de lots dont un certain nombre seront d'une valeur marquante.

Le nommé Gazo, cocher, conduisait sur le boulevard de l'Ouest un camion attelé d'une jument; cette dernière, à la hauteur du pont de Sainte-Dévote se mit à ruer si violemment que les brancards du camion furent brisés et que le cocher reçut des ruades aux jambes et à la poitrine. Conduit dans une pharmacie et pansé, Gazo put ensuite regagner son domicile. Ses blessures n'auront pas de suites sérieuses.

Jeudi dernier a eu lieu le mariage de M. César Butti, co-propriétaire de l'Hôtel Beau-Rivage, avec M^{lle} Marie Médecin, de Monaco.

Le mariage civil a eu lieu à la Mairie et la bénédiction a été donnée à l'Eglise Saint-Charles.

Le Tribunal Supérieur, dans son audience du 12 juin courant, a prononcé les condamnations suivantes :

Alphonse-Jean-Baptiste Pascau, né à Bort (Corrèze), le 4 janvier 1883, pâtissier, sans domicile fixe, 6 jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Joseph-Charles Botto, né à Nucetto, province de Cuneo (Italie), le 6 novembre 1861, sans profession ni domicile connus, 6 mois de prison et 350 francs d'amende (par défaut), pour habitude d'usure.

Joseph-Pierre-Vincent Gastaud, âgé de 24 ans, employé au Commissariat spécial du Casino, demeurant à Monaco, 25 francs d'amende, témoin défaillant.

POUR LES VICTIMES DE LA MARTINIQUE

Souscription ouverte sur l'initiative de M. le Consul de France et du Comité de bienfaisance de la Colonie française à Monaco.

Cinquième liste

M^{me} Trech, 100 francs — MM. le docteur Colignon, 20 — Le Maréchal, 20 — Séraphin Malausséna, 2 — Messager, lieutenant des Carabiniers, 5 — La Ligue des Amis des Animaux, 5 — l'abbé Mercier, curé de la Cathédrale de Monaco, 20 — M^{me} veuve Ch. Rouderon, 20 — J. Mahieu-

Rouderon, 10 — La Société des Régates de Monaco, 100 — Conti, maître du Port, 2 — E. de Lattre, Secrétaire d'Etat, 20 — le capitaine Mussly, 5 — Hugues, gardien-chef de la maison d'arrêt, 2,25 — le Comité Italien de bienfaisance à Monaco, 100 — Produit de la quête faite au banquet du *Statuto* le dimanche 1^{er} juin courant, 126,20 — M. B. Robini, 5 — Prosper Tort, 1 — H. Tairraz, propriétaire de l'hôtel de la Condamine à Monaco, 5 — M^{me} veuve Imbert, 1 — Charles Aureglia, Entrepeneur des tabacs et des allumettes, 5 — le commandant Alban Gastaldi, 20 — le colonel de Christen, 10 — le commandant Jean Plati, 10 — le Cher Donnéve de Martinaud, 10 — Pierre Botta, 5 — X..., 0,20 — Galilée Mascarotti, 2 — Abel Joseph, 2 — L. Cruzel, 20 — E. de Loth, adjoint au Maire, 10 — Charles Tobon, 5 — M^{me} veuve Pierre Neri, 40 — le docteur Coulon, 20 — F. Bellini, 5 — C. Principale, 2 — Berto, 2 — Fiori et Ressa, 2 — les Dames de Saint-Maur, 20 — les Sœurs du Bon-Secours, 10 — la Compagnie des Gardes d'honneur de S. A. S., 50,80 — Donghi, cuisinier des Gardes, 1 — Novaro, 0,50 — Ponzetti, garçon, 0,50 — Testa, 0,50 — Noboletti, 0,50 — François Sangiorgio, 4 — M^{me} A. Bérenger, 5 — Jean Imperti, 5 — François Guidi, 1 — César Savio, 1 — Navello, 1 — Joseph Fenoglio, 1 — M^{me} Delpiano, 1 — Jacques Costantino, 1 — M^{me} Elisabeth Franzi, 1 — M^{lle} Anna Schunemann, 5 — Illisible, 1 — M^{me} Anna Pizzio, 1 — Vitkowski, 1 — Marie, 1 — Chotard, 0,50 — Barre, 1 — Louis Orsetti, 1 — M^{me} Caroline Basso, 1 — Joseph Staccioli, 1 — A. Boilève, 5 — Ciro Capozzi, 5 — Robert Gast, 5 — Togliatti, 5 — Norette et Zizette, 1 — A. Guintran, 1 — H. Bernard, 2 — Taponnet, 2 — Tridenucci, 1 — Deleuse, 0,50 — Graziani Jean, 1 — Bovis, matelot des Douanes, 1 — Frederici, sous-brigadier des Douanes, 1 — Félix Grégoire, régisseur général du Théâtre de Monte Carlo, 5 — Gaston Coudert, 5 — Louis Valentin, notaire, 50 — Louis Néri, 5 — M^{me} veuve Goguet, 3 — A. Canis, 5 — les Dames de l'Orphelinat, 10 — Joseph Palmaro, Trésorier Général des Finances de S. A. S., 10 — Gauthier, régisseur du Palais de Monaco, 2 — Hector Carutta, 3 — Adolphe Blanchy, 5 — Antoine Blanc, 1^{er} clerc de notaire, 2 — M^{me} Marie Couarraze, 10 — le colonel de Castro, 50 — le Collège de la Visitation, 20 — Véran François, 2 — Association Amicale des Anciens Elèves des Frères de Monaco, 50 — le lieutenant Girtler, 5 — M^{me} veuve Julien Bègue, 3 — Charles Blanchy, huissier, 5 — Louis Schwentzer, 2 — docteur Richard, 20 — Desantis, 1 — Prayet Charles, 1 — Cambi Giuseppe, 2 — G.-J. Poelmann, 20 — Société Monégasque d'Electricité, 100 — G. Vaesen, directeur de cette Société, 10 — Ch. Gendre, inspecteur, 5 — Girardot père, 1 — Lions, 1 — Bruno, 0,50 — R. Savelli, 1 — Frédéric Müller, 1 — E. Sisteron, 2 — Louis Crovetto, 1 — Brocart, 1 — Fouque, 1 — Bellangeri, 0,50 — Ucciani, 1 — Gachet, 1 — Laurent Aureglia, 1 — F. Malon, 1 — J. Notari, 1 — Niéloux, 1 — J. Richardson, 1 — Lino Vaccaroni, 2 — Santi, 1 — J.-B. Baudoin, 1 — Millo, 1 — Bonfantini, 1 — Barthélemy, sous-inspecteur au Casino, 1 — Vallaghé, 1 — Scarlot, 1 — Roghi, 1 — E. Charpentier, 1 — P.-A. Giudicelli, 1 — Cerutti, 1 — Zannetti, 1 — Joseph Bérenger, 1 — Isoard, 2 — Chiabaut, 1 — Testa S., 1 — A. Brousse, 1 — P. Digne, 1 — M.-A. Serra, 1 — J. Simon, 1 — Dalbéra, 2 — Tomagni père, 1 — C. Roux, 3 — Un anonyme Russe, 10 — J. Imbs, 3 — Perin, 1 — Louis Guidasci, 1 — L. Blanchet, 1 — A. Marti, 1 — Millo, 1 — S. Médecin, 0,50 — Un anonyme Russe, 5 — Un anonyme Russe, 10 — Ablondi, 1 — le lieutenant E. Izard, directeur du Service foncier de la Principauté, 5 — Etienne Monry, 2 — Etienne Monry fils, 1 — E. Julien, 5 — Jules Flory, 1 — Un hussard, 1 — G. Bouchet, 1 — F. Savelli, 1 — J. Durand, 1 — M^{me} Léontine Farina, 1 — Charles Hensel, 5 — M. Barthélemy, Commissaire spécial au Cercle des Etrangers à Monte Carlo, 5 — Girard de Cailleux, Commissaire spécial au Cercle des Etrangers à Monte Carlo, 5 — Colly, 1 — L. Andrei, 1 — Constant Lauck, 1 — P. Pazziani, 1 — Camous, 1 — Justin Charvet, 1 — Lantéri, 2 — Torre, 1 — Pierre Quilichini, 1 — Galvagero, 1 — Pollard, 1 — Philibert Plissonnier, pharmacien, 10 — Emmanuel Treglia, 5 — M^{me} Gaudio, 40 — M^{lle} Esther, 5 — M^{lle} Bernard, 5 — Galland, receveur des Douanes, 5 — Bonavita, commis principal des Douanes, 2 — Broc, capitaine des Douanes, 5 — Costamagno, brigadier, 2 — Giaume Clément, 2 — Henri Guiraud, 5 — Léon Brésani, 5 — Victor Gaziello, 5 — Rey, chef de gare à Monaco, 5 — Magnin, 2 — Kléber, 1 — Fraysse de la Condamine, 2 — Denis, 1 — Pujet, 2 — Jullian, 1 — Salce, 2 — Jacob, 1 — Trenquier père, 2 — Bouvard, 2 — L. Senetti, 0,50 — Robaudy, 1 — Berton, 0,50.

Total..... fr. 1.534.95

Montant des listes précédentes..... fr. 15.787 »

Total général..... fr. 17.321.95

Sixième liste

MM. Migheini, 0,50 — J. Liberati, 0,50 — J. Gasparotti, 0,50 — G. Papitto, 0,30 — C. Bottoni, 0,25 — M. Portal, 0,50 — J. Baldrosi, 1 — L. Rigotti, 2 — L. Lorenzi, 1 — J. Baillet, 1 — J. Mulot, 1 — A. Verdino, 1 — G. Bouloy, 2 — Gervais Berta, 1 — J. Vigolongo, 1 — François Sauvaigo, 1 — Chiariglione, 0,30 — L. Lanteri, 0,80 — P. Persenda, 0,75 — P. Bodino, 0,50 — E. Michel, 1 — T. Rolland, 0,30 — M. Pellegrini, 0,30 — J. Rapaire, 0,30 — A. Marchisio, 1 — Nardi Bruno, 1 — Bertrand Charles, 1 — Médecin Jules, 0,50 — Gastaud J., 0,50 — Oulion, 0,50 — L. Ferrara, 0,50 — Schultz Henri, 0,50 — Curti Marius, 1 — Laforest de Minotty, 1 — Bonaventure Pierre, 1 — E. Quagliatti, 1 — J. Médecin, 1 — François Baille, 1 — Palmaro père et fils, 1,50 — Porasso Hercule, 0,50 — Isoir Auguste, 0,50 — Salamito François, 0,30 — Zabaldano J., 0,30 — Bottero Mathieu, 0,50 — Mazante J.-B., 0,30 — Giaccardi Pierre, 0,30 — Coretti J.-B., 0,30 — Arrigo A., 0,50 — Bertramo Jacques, 0,50 — Montello Bernard, 0,50 — Tornavaca Vincent, 0,50 — Tomatis André, 0,50 — Elena A., 0,50 — Réane Léonard, 0,50 — Parrini J., 0,30 — Bracco Michel, 0,50 — Martinocch Cyprien, 0,50 — Anselmo Dominique, 0,30 — Martini Noël, 0,50 — Castagna François, 0,50 — Martinengo Guillaume, 0,50 — Dalmazzone François, 0,50 — Assolini Jean, 0,50 — Ferrero J.-B., 0,50 — A. Bernasconi, 0,50 — C. Bosio, 0,50 — J. Vallosio, 0,50 — C. Cresto, 1,50 — Un groupe d'ouvriers, 6 — Roux Pierre, 1 — Crovetto Henri, 0,50 — Antonino Prietro, 0,50 — Félix Maigre, 0,50 — Antonino Masino, 0,50 — Peroglio D., 0,50 — X..., 0,50 — Raffaelli frères, 3 — X..., 0,50 — Dunoyer, 5 — Raimbert, 3 — Riva Paul, 2 — Martin, 3 — Bruner, 2 — Aperlo, 2 — Chiantaretto, 2 — Tschirret Charles, 10 — E. Carrière, 20 — Cossano J., 1 — Limon Séverin, 0,50 — Martel, 0,50 — Sangiovanni Félix, 2 — Villa, 0,50 — Natali, 1 — Vinci Emile, 0,50 — Beltra, 0,50 — Romagnan, 0,50 — Rastègue, 0,50 — Perrier, 0,50 — Ballardini, 0,50 — Saccone, 1 — Levésy, 0,50 — Millo, 0,50 — Arnoux, 0,50 — Duranti Félix, 2 — Nys, 0,50 — Crovetto J.-B., 1 — Ardoin F., 0,50 — Bus, 0,50 — Contesso Jean, 0,50 — Costanti Pierre, 0,50 — Rinardo, 0,50 — Gavi Louis, 1 — Badino, 0,50 — Aubert, 0,50 — Poletti, 0,50 — Passeron, 1 — Gastaud, 1 — Lantrua Louis, 0,50 — Audibert, 0,50 — Baillet, 0,50 — Ferrier, 0,50 — Bosio, 0,50 — Camous, 0,60 — Tirant, 0,50 — Raimo, 0,50 — Peicardi, 0,50 — Curti, 0,50 — Ardisson, 0,50 — Rounet, 0,50 — Lambert, 0,50 — Crovetto Louis, 0,50 — J.-B. Mario, 0,50 — Repaire, 0,50 — Nicolai Auguste, 0,50 — Rossetti Ant., 0,50 — Orenge Casimir, 1 — Auzello, 0,50 — Baudoin, 0,50 — Gonzalès Ant., 0,50 — Foulques Paulin, 0,50 — Vissian Jean, 0,50 — Almondo Fortuné, 0,50 — Almondo Michel, 0,50 — Bianchi Marius, 0,50 — Gauberti Delphin, 0,50 — Imbert Isidore, 0,50 — Luca, 0,50 — Limon Aug., 0,60 — Gastaud, 0,50 — Jusbert Et., 0,60 — Robaut, 0,50 — Pigazzo, 0,50 — Levamis, 0,50 — Alberto Constantin, 0,50 — Battaglia Dominique, 1 — Marquet François, 0,50 — Laborde Joseph, 0,50 — Limon Michel, 0,50 — Brico J.-B., 0,50 — Crovetto Félix, 0,50 — Muris Daniel, 5 — E. Durand, 3 — Imbert Vincent, 3 — Bouvier Etienne, 3 — Boisson Michel, 2 — Médecin Paul, 1 — Lorenzi Joseph, 1 — Brunetti Ernest, 1 — Boïdo Joseph, 1 — Baudoin Honoré, 1 — Nissotti Thomas, 1 — Tornavaca, 0,50 — Tornatore Nicolas, 1 — Duranti André, 1 — de Sigaldi Honoré, 0,50 — Kost Ciro, 1 — Cossa Charles, 1 — Alfonsi, 0,50 — Natali Honoré, 1 — Campana Charles, 1 — Bœuf S., 1 — Chiabaut Victor, 2 — Luigini Dominique, 1 — Ossola Mauro, 1 — Bello Virginio, 1 — Brocart P., 1 — Pittavino Louis, 1 — Balbo J.-B., 1 — Gonino Ferdinand, 1 — Gasparotti César, 1 — Bocco Pierre, 1 — Tornatore Dominique, 1 — Guidi Ange, 1 — Andrei Jean, 1 — Viviani Ald., 1 — Roux Prosper, 1 — Camozzi César, 1 — Barral André, 1 — Millo Jacques, 1 — Novella Jean, 1 — Balbo Joseph, 1 — Nizio François, 1 — Campana Maurice, 1 — Gastaldi J.-B., 1 — Taggiasso Paul, 1 — Dalbéra J.-B., 1 — Frolla Louis, 1 — Curt^l Eugène, 1 — Raybaut, 1 — Rapaire, 1 — Bracco, 0,50 — Rocchesani, 1 — Millo Clément, 1 — Palmeri J.-B., 1 — Baud Auguste, 1 — Vignon Eugène, 1 — Aimar Pierre, 1 — Bianchi Henri, 1 — Bottero François, 1 — Imbert Jean, 1 — Gastaud Jean, 1 — Vial Jacques, 1 — Muratore Jean, 1 — Otto Théodoric, 1 — Borla Joseph, 0,50 — Savelli Jules, 1 — Orgnon Jeanne, 1 — E. Curti, 1 — Sigaud, 0,50 — Vaschetti, 1 — Mencarelli Paul, 1 — Chiabaut Antoine, 1 — Luca Pascal, 1 — Masino Ernest, 1 — Vitali Nicolas, 1 — Gastaud Antoine, 1 — Ciais Pierre, 1 — Monaci Honorine, 1 — Dalbéra Joseph, 1 — Chiaverini Padone, 1 — Biancheri Philippe, 1 — Biasetti Nicolas, 1 — Bianchi Jean, 1 — Gastaldi Marie, 1 — Casanova Antoine, 1 — Bianchi Pascal, 1 — Panzani Xavier, 0,50 — Pietronzi J., 1 — Parasciutti Jean, 1 — Zunino Jacques, 1 — Contesso André, 1 — Nizza François, 1 — Raimbert Jean, 1 — J.-S. Abbò, 1 — Bassilano François, 1 — Puons.

Gabriel, 1 — Gastaldi Maurice, 1 — Millo J.-B., 1 — Wilhelm Edmond, 1 — Rebaudengo Auguste, 0,50 — Botta Paul, 1 — Capra, 1 — Sangeorge, 1 — Andréis, 1 — Bertrand, 1 — Formia Fidèle, 1 — Perin, 1 — Marquet Jean, 1 — Vial, 1 — Gastaldi Constance, 1 — Ceresole Gaétan, 1 — Cabrié Jules, 1 — Rocchi Joseph, 1 — Petit Lucien, 1 — Bosio Joseph, 0,50 — Trucchi Joseph, 1 — Spinetta Passeron, 1.

MM. Prato Laurent, 0,25 — Viale A., 0,50 — Bertramo Dominique, 0,50 — Vivaldi Jean, 0,50 — Carli J., 0,50 — Allarello Jean, 0,50 — Laguosta Eugène, 0,30 — Olivier André, 0,25 — Rolfo André, 0,50 — Tomavara Henri, 0,30 — Merlino Jacques, 0,50 — Pèpino J.-B., 0,30 — Ferraris François, 0,50 — Ropp J., 1 — Véran Lazare, 1 — Muratore Antoine, 0,50 — Ansaldo Pierre, 0,50 — Gosso Gabriel, 0,50 — Moletto Amédée, 0,50 — Tortello Ludovic, 1 — Negrari Jean, 0,50 — Ferrero J., 0,50 — Orsetti François, 1 — Jonicaux Léon, 1 — Giaccardi E., 0,50 — Boffa Jean, 0,50 — Guigiale Giovenello, 0,50 — Blengino J., 0,20 — Régiani Philippe, 0,25 — Truchi J., 0,50 — Ferrera Laurent, 0,50 — Salvo Jean, 0,50.

MM. Truchi Constantin, 0,50 — Musso Jean I, 0,50 — Musso Jean II, 0,20 — Salamito Antoine, 0,50 — Trapero J., 0,25 — Sacco Vincent, 0,35 — Boero Antoine, 0,20 — Porasso Michel, 0,50 — Quaglia Pierre, 0,50 — Prato Jean, 0,50 — Guiglia Barthélemy, 0,50 — Ménadi Pierre, 0,50 — Devalle Epiphane, 0,25 — Dervecco Jean, 0,50 — Ferrero Charles, 0,50 — Rozzo Jean, 0,50 — Menazzoli Gildo, 0,50 — Chiappori Charles, 0,50 — Boffa Antoine, 0,50 — Corsi Vincent, 0,50 — Champoussin Antoine, 0,50 — Couterno J., 0,50 — Stempella J., 0,50 — Barricale J. 0,50 — Minotti Jean, 0,30 — Lorenzi Horace, 0,50 — Baldi Charles, 0,50 — Bruno Jacques, 0,50 — Famille Lacombe, 10 — Biancheri, 4 — Vial Louis, 2 — Millo Honoré, 2.

MM. Millo André, 2 — Bertrand A., 2 — Boldrini A., 2 — Magagli, 2 — Picard, 1 — Freslon, 1 — Levanti Hyacinthe, 1 — Clérycy, 0,50 — Saladini, 1 — Pastorello, 1 — A. Imbert, 1 — Curel Albert, 1 — Prat, 0,50 — Imbert Louis, 0,50 — Ardoin Célestin, 0,50 — Séneca, 0,50 — Comotto, 0,50 — A. Gastaud, 0,50 — Asso Jean, 0,50 — Dévissi Amédée, 0,50 — Rossetti Pépin, 0,60 — Giraud, 0,50 — Asso Virgile, 1 — Forno, 0,50 — Agnel, 0,50 — Roux, 1 — Otto, 1,50 — Barral, 0,50 — Camerlo, 0,50 — Brocart, 0,50 — Cerutti, 0,50 — Zonza, 0,50.

MM. Faraldo, 1 — Barbotto, 1 — Gastaldi Ange, 1 — Sangeorge Antoine, 1 — Crovetto Joseph, 1 — Barral Louis, 1 — Campana Jules, 1 — Thibaud Louis, 1 — Casanova Jacques, 1 — Gay, 1 — Alessi, 0,50 — Deortis, 1 — S. Garçon, Directeur de l'usine à gaz, 5 — Ernest Marchessaux, 2 — Gustave Bérenger (Usine à gaz), 1.

Total...Fr. 353,70

Montant des listes précédentes..... 17.321,95

Total général..... 17.675,65

Lettre de Paris

Paris, 15 juin 1902.

Maintenant que la crise ministérielle est conjurée et que l'ablation du précédent cabinet a été opérée sans douleur, fait peut-être unique dans les annales parlementaires, Paris est tout entier à la brillante semaine, du Grand-Prix qui s'est terminée aujourd'hui. Néanmoins, l'éclat du Grand-Prix de Paris étant en raison directe du temps, il ne faut pas s'étonner si la fête parisienne de cette année a paru un peu terne.

Dès la matinée, il n'y avait point à se faire d'illusion ; une première ondée aux environs de 10 heures était suivie d'autres survenues à des intervalles presque égaux, et tout faisait présager une de ces journées moitié canne, moitié parapluie, dont s'accroissent assez volontiers les sportsmen, mais que les femmes ont en juste horreur.

Toutefois, c'est au milieu d'une affluence énorme que s'est courue la grande épreuve, une des plus passionnantes que nous ayons vues depuis longtemps. Tout faisait présager la victoire de *Retz*, l'admirable poulain de M. Camille Blanc, et l'on peut dire que jusqu'aux tribunes, il avait course gagnée, lorsque par un revirement inattendu, *Maximum* et *Kizil-Kourgan* lui ont disputé victorieusement les dernières foulées dans une émouvante arrivée. Si le vainqueur, M. de Saint-Alary, a droit à toutes les félicitations, il en est aussi dans de pareilles épreuves pour les vaincus. *Retz* et *Maximum* ont succombé de si peu qu'on ne peut presque pas conclure de leur défaite que la pouliche soit supérieure aux deux poulains. Ils sont tous trois les meilleurs, voilà ce qu'il faut dire.

Un autre débat a occupé les Parisiens ces jours-ci. On sourit encore du procès en plagiat intenté par un Américain, M. Gross, à l'exquis poète dramatique Eugène Ros-

tand. Cet extraordinaire yankee a réussi à faire admettre par les tribunaux de Chicago sa prétention que Rostand aurait plagié dans *Cyrano* une pièce intitulée le *Marchand de Corneville*.

Un jugement a été rendu, aux termes duquel M. Rostand est publiquement déshonoré et son chef-d'œuvre banni de la République, sous peine de formidables dommages et intérêts. Voici quelques uns des considérants qui le motivent :

« Dans chaque pièce, l'héroïne est sous l'autorité d'un tuteur ou gardien.

« Dans chacune, le tuteur ou le gardien, pour des motifs égoïstes et peu estimables, désire marier sa pupille à un homme qu'elle déteste.

« Dans chacune, les volontés de ce maître sont bafouées par l'héroïne. »

Et ainsi de suite. J'en passe... et des meilleurs !

« Dans chaque pièce, le prétendant préféré ignore l'art d'exprimer ses sentiments en un langage galant et risque de se faire rebuter pour sa naïveté.

« Dans chacune, ce prétendant maladroit a heureusement un ami, de parole plus adroite et plus vive, qui se charge de parler d'amour à sa place. »

On croit devenir fou, en lisant ces niaiseries. Le mieux est d'en rire et de les prendre gaiement.

Que M. Gross en prenne son parti. Il a produit *The Merchant, prince of Cornville*. Il n'a pas écrit et jamais il n'écrira *Cyrano*. En cherchant sa sottise querelle à Edmond Rostand, il a gagné la grande notoriété qui lui manquait, mais il a gagné ce qu'il ne poursuivait pas, apparemment : le ridicule.

Les acteurs de l'héritage-fantôme font encore parler d'eux, et d'ici longtemps cette admirable escroquerie des Humbert défrayera la chronique et les racontars ; on ne sait toujours point où sont les fuyitifs, et les bruits les plus contradictoires circulent sur leur retraite ; d'après les dernières informations, ce serait un couvent de Paris qui leur donnerait asile, mais un journal du matin annonçait que M^{me} Humbert avait été vue à Pittsburg en Amérique par quelqu'un qui la connaissait fort bien. En attendant que l'on découvre où ils sont, ou iront, d'autres s'ingénient à chercher d'où ils viennent, ce qui est tout de même un peu plus facile ; l'une des hypothèses les plus curieuses à cet égard est celle qui ferait découler l'origine des Daurignac d'une famille de Romanichels, sorte de bohémiens ou zingares : un de nos confrères exprime à ce sujet les observations suivantes : « On dit, dans les couloirs du Palais, que les Daurignac devaient être de source romanicelle. M. Bertillon, le directeur du service anthropométrique, faisait valoir, à l'appui de cette thèse, des arguments qui méritent considération.

« D'abord, M. Bertillon affirmait — et sa compétence en la question est bien connue — que l'aspect de Louis Daurignac lui semblait être de quelque Bohémien. Tous les traits habituels à cette race apparaissent au premier coup d'œil et de façon frappante : le spectateur, même profane, ne saurait s'y tromper.

« Le penchant superstitieux commun aux Daurignac, et qu'attestait le livre de magie saisi aux Vives-Eaux, est un deuxième indice et non des moindres.

« Il faut noter aussi l'influence absolue exercée sur toute la famille par M^{me} Humbert. Cette prépondérance de la femme s'accorde exactement avec les coutumes des Romanichels. On sait, en effet, que ces peuplades, d'origine africaine, ont conservé les traditions encore en usage chez les Touaregs du Sahara et qui assignent à la femme un rôle important, puisque les enfants se rattachent au douar de la mère, non du père.

« Il serait facile d'énumérer d'autres détails, d'insister sur le caractère aventurier des Daurignac, sur les histoires perpétuelles d'enlèvements, de substitutions d'enfants qu'on retrouve autour d'eux. En tous cas, cela suffit pour marquer la vraisemblance de l'hypothèse soutenue par M. Bertillon. »

Il est enfin connu, le lauréat du prix Sully-Prudhomme ! Il s'appelle M. Victor-Emile Michelet. Et quoique ce ne soit pas précisément un jeune poète, puisqu'il naquit à Nantes voici quarante ans, il paraît que son talent original lui a valu tous les suffrages.

M. Emile Michelet n'avait jusqu'ici publié aucun volume de vers (condition essentielle du concours). Mais il avait collaboré à de nombreux journaux et, selon l'expression d'Anatole France, il était mêlé, depuis quelque temps déjà, « à tout le mouvement littéraire de la génération nouvelle ».

On dit le plus grand bien de son œuvre, sur laquelle nous ne tarderons pas à revenir.

Rappelons seulement quelles étaient les intentions de M. Sully Prudhomme en fondant son prix. Il voulait

attribuer, chaque année, une somme de 1,500 francs à un poète nouveau, désigné par un Comité spécial, grâce à laquelle celui-ci pourrait faire éditer, dans les meilleures conditions, ses meilleurs poèmes.

Le premier lauréat de ce curieux concours est un timide et un doux. Il parle peu et s'efface discrètement. Il habite, tout au fond de l'avenue de Clichy, un cinquième étage, sur un square désert et sans verdure, où l'on n'a pour horizon que des murailles grises :

C'était un tout petit jardin des Batignolles...

Son volume, qui vient d'être couronné, sera publié en octobre. Il s'appellera la *Porte d'Or*.

Grâce à la générosité de M. Sully Prudhomme, voici donc un poète pauvre qui connaîtra la douceur d'être édité. Mais le lira-t-on beaucoup.

S. L.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Anomalies climatologiques. — M. Cooke, astronome de l'Australie occidentale, vient de publier une étude sur les observations météorologiques effectuées dans ce pays pendant les vingt-quatre années qui vont de 1876 à 1899 inclusivement.

D'après *Nature*, on y trouve un grand nombre d'excellentes tables donnant les moyennes mensuelles et les extrêmes des éléments climatologiques, mis en relief par des cartes appropriées.

Ces dernières montrent que les observations ont été effectuées principalement sur les côtes ou dans le voisinage de la mer, tandis que l'intérieur des terres a été relativement peu étudié. On trouve les descriptions générales des temps les plus fréquents surtout pour la contrée de Perth, spécialement examinée comme type du régime climatologique de cette région.

La température moyenne mensuelle est de 18°3, le maximum absolu 47° et le minimum absolu — 0°4 (il n'y gèle donc jamais). La hauteur moyenne annuelle de la pluie est 835^{mm},6, bien supérieure à celle du bassin de Paris (525^{mm}).

Dans la région tropicale australienne, les températures de 43° ne sont pas rares ; le maximum absolu 50° a été observé à Onslow, en février 1897.

Les orages accompagnés de grande pluie sont fréquents. La plus forte chute d'eau s'est élevée à 926^{mm},8 pendant les deux journées du 2 et du 3 avril 1898 près de Cossock.

D'autre part, on a recueilli dans cette contrée que 18^{mm},5 de pluie en vingt mois, du 1^{er} juin 1890 au 1^{er} février 1892.

La séismologie en Autriche. — *Nature* donne quelques renseignements sur la séismologie en Autriche d'après les travaux de la Commission spéciale pour l'étude des tremblements de terre formée en 1895 par l'Académie des sciences de Vienne.

Le nombre des tremblements de terre observés en 1900 a été de 169, contre 190 en 1899 et 209 en 1898. Pour les observations, l'empire a été divisé en seize districts dans chacun desquels un commissaire centralise les renseignements, ce qui ne laisse pas parfois que de constituer un travail important : la Dalmatie, par exemple, compte 423 observateurs qui font leurs relevés dans trois langues au moins. Il y a cinq stations à pendules horizontales, dont quatre qui reçoivent du gouvernement une subvention annuelle d'un millier de francs ; une sixième station doit être installée à Pribram avec un instrument installé à la surface du sol et un autre à une profondeur de 1,100 mètres dans le puits Adalbert.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 8 au 15 Juin 1902

ONEGLIA, yacht, à voiles, <i>Folletto</i> , monég., c. Barral,	sur lest.
CANNES, b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	sable.
— b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—
— b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	—
— b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	—
GÈNES, vapeur, <i>Ranania</i> , ital., Canepa,	sur lest.

Départs du 8 au 15 Juin 1902

SAINTE-TROPEZ, br. goél. <i>Thérèse</i> , fr., c. Albertini,	sur lest.
GALERIA, br. goél. <i>Conception</i> , fr., c. Simonpietri,	—
SAGONE, br. goél., <i>Josephine</i> , fr., c. Giuliani,	—
CANNES, b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	—
— b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	—
— b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—
— b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	—
GÈNES, vapeur <i>Ranania</i> , ital., c. Canepa,	—

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

CHANGEMENT DE DOMICILE

M^{me} GRANGE, sage-femme, a l'honneur de prévenir le public que son nouveau domicile est rue des Vieilles-Casernes, n° 4, à Monaco.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, du Milieu, 30

VENTE D'OBJETS TROUVÉS

Le vendredi 20 juin courant, à neuf heures du matin, sur la place d'Armes, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'objets trouvés avant le 1^{er} janvier 1901, déposés à la direction de la Police et non réclamés : consistant en : bagues, bracelets, boucles d'oreilles, broches en or et en argent, montres en argent et en métal, revolvers, portefeuilles, porte-monnaie, collets, boas, fichus, pèlerines, etc.

Cette vente aura lieu à la requête de M. le Receveur des Domaines de la Principauté de Monaco.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

Charles TOBON.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Par jugement du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, en date du 13 juin courant, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le sieur **Fortuné Gautier**, tenant maison meublée à Monte Carlo, a été déclaré en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée au 10 du même mois.

Par le même jugement, l'apposition des scellés au domicile du failli a été ordonnée; M. MAUREL, juge du siège, a été nommé commissaire, et M. Cioco, syndic provisoire de ladite faillite.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **Adelmo Franzani**, charcutier à Monaco, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 8 Juillet prochain, à 3 heures du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. RAYBAUDI, syndic, à lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau (sur timbre) indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 17 juin 1902.

Pour le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Voyages circulaires à itinéraires facultatifs et à coupons combinables sur le réseau P.-L.-M.

Il est délivré, toute l'année, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., des carnets individuels ou de famille, pour effectuer sur ce réseau, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, des voyages circulaires à itinéraire tracé par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Les prix de ces carnets comportent des réductions très importantes qui peuvent atteindre, pour les billets de famille, 50 % du tarif général.

La validité de ces carnets est de 30 jours jusqu'à 1,500 kilomètres; 45 jours de 1,501 à 3,000 kilomètres; 60 jours pour plus de 3,000 kilomètres. Faculté de prolongation, à deux reprises de 15, 23 ou 30 jours, suivant le cas, moyennant le paiement d'un supplément égal au 10 % du prix total du carnet pour chaque prolongation. Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pour se procurer un carnet individuel ou de famille, il suffit de tracer sur la carte qui est délivrée gratuitement dans toutes les gares du P.-L.-M., bureaux de ville et agences de la Compagnie, le voyage à effectuer et d'envoyer cette carte 5 jours avant le départ à la gare où le

voyage doit être commencé, en joignant à cet envoi une consignation de 10 francs. Le délai de demande est réduit à 2 jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

N. B. — Les carnets délivrés aux conditions de ce tarif sont constitués par une série de coupons servant de billet pour le parcours correspondant. Cette mesure dispense les voyageurs de passer au guichet avant le départ et leur permet de sortir de la gare sans autre formalité que la remise à la sortie du coupon correspondant au parcours effectué.

Voyages internationaux avec itinéraires facultatifs

Depuis le 1^{er} juin 1902, toutes les gares P.-L.-M. délivrent toute l'année des livrets de voyages internationaux avec itinéraires au gré des voyageurs sur les réseaux Est, Nord, Ouest et P.-L.-M. et sur les chemins de fer allemands, austro-hongrois, belges, bosniaques, bulgares, danois, finlandais, luxembourgeois néerlandais, norwégiens, roumains, serbes, suédois, suisses et turcs. Ces voyages, qui peuvent comprendre certains parcours par bateaux à vapeur ou par voiture, doivent, lorsqu'ils sont commencés en France, comporter obligatoirement des parcours à l'étranger.

Pour tous renseignements, s'adresser dans les gares P.-L.-M. ou consulter le Livret-Guide Officiel P.-L.-M. vendu 0,50 dans toutes les gares, bureaux de ville et agences de la Compagnie et envoyé contre 0,85 adressés en timbres-poste au Service Central de l'Exploitation (Publicité), 20, Boulevard Diderot, Paris (12^e arrondissement).

ASSURANCES

Auguste CARLÈS

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

Compagnie d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature.

Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES : Collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assurances des sapeurs-pompiers.

Polices spéciales individuelles contre les accidents de toute nature. Assurances vélocipédique et de chasse.

Assurances contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier.

Assurances des accidents causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécanique.

LLOYD NÉERLANDAIS

La plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs.

Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc.

Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

AGENT POUR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

J.-B. FARAUT

4, rue des Açores (Jardin de Millo)

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

LA « MUTUAL LIFE »

Cie d'Assurances sur la Vie et de Rentes viagères

fondée à New-York en 1843

sous le contrôle du Gouvernement

LA PLUS RICHE ET LA PLUS IMPORTANTE DU MONDE ENTIER

RICHARD A. MC CURDY, Président

Direction Générale pour la France : 20, boulevard Montmartre, Paris

529 millions de bénéfices distribués aux Assurés

Garantie : 1 MILLIARD 687 MILLIONS

Emmanuel TREGLIA, seul agent général autorisé dans la Principauté

S'adresser rue Saige ou 12 et 14, rue Caroline

MONACO-CONDAMINE

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa — Monte Carlo

TÉLÉPHONE

AMEUBLEMENTS & TENTURES

INSTALLATIONS A FORFAIT

Etoffes, laines, crins animal et végétal, duvets

RÉPARATIONS DE MEUBLES



EUGÈNE VÉRAN

Monaco - Villa Baron, boulevard de l'Ouest - Condamine

PRIX MODÉRÉS

Messieurs les Voyageurs peuvent se procurer dans les gares et les librairies les Recueils suivants, publications officielles des chemins de fer, paraissant depuis quarante-cinq ans, avec le concours des Compagnies :

- L'Indicateur-Chaix (paraissant toutes les semaines) avec cartes.....Fr. » 75
- Livret-Chaix continental (mensuel) :
 - 1^{er} vol., réseaux français, avec huit cartes..... 1 50
 - 2^e vol., services étrangers, avec carte coloriée..... 2 »
- Livret-Chaix spécial de chaque réseau (mensuel) avec carte..... » 40
- Livret-Chaix de Voyages circulaires de chaque réseau avec cartes, plans et gravures..... » 30
- Livret de l'Algérie et de la Tunisie (mensuel) avec carte coloriée..... » 50
- Livret spécial des environs de Paris (mensuel) avec sept cartes..... » 25
- Livret de la banlieue avec carte... Ouest..... » 10
- Livret des Rues de Paris (Omnibus, Tramways et Théâtres) avec plan de Paris et plans numérotés des Théâtres..... 2 »

Imprimerie de Monaco — 1902

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 63 mètres.

Jun	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
9	752. »	751.8	751.6	752. »	752.2	13.4	21.9	22. »	20.5	20.2	71	Est faible.	Couvert.		
10	751.5	752. »	751.3	753.5	753.1	20. »	21.2	22. »	19.7	17. »	78	Sud faible.	Nuageux, pluie.		
11	753. »	752.5	751.8	751.8	751.6	19.2	18.2	18. »	18.5	17.2	84	id.	id.		
12	752.5	752.3	752. »	751.5	752. »	21.7	22. »	20.4	20. »	19.9	84	Sud fort.	Variable.		
13	54. »	754.2	754.8	755. »	755.2	22. »	22.5	22.5	21. »	20. »	79	id.	id.		
14	755. »	754.8	754.5	754. »	753.6	23. »	24. »	23. »	22.9	20. »	58	id.	Beau.		
15	755. »	755.6	755. »	755. »	754.5	20.7	21.3	19.9	18. »	17.1	73	Sud faible.	id.		
DATES						9	10	11	12	13	14	15			
TEMPÉRATURES EXTRÊMES						Maxima.	22.4	22.8	19.4	22.5	22.7	24.2	21.8		
						Minima.	19.2	17. »	17. »	19.6	20. »	20. »	17. »	Pluie tombée : 19 ^{mm} 5	